Projet de recherche soumis à l'initiative « Sciences de l'Antiquité »

Politiques impériales, attitudes des populations et normes éthiques dans l'économie romaine de l'Antiquité tardive (193-438)

Il est bien connu que la pensée et les pratiques économiques du monde gréco-romain ne séparent pas l'étude des données factuelles (l'économie comme la conçoivent les Modernes) et les considérations éthiques. Celles-ci procèdent soit des préférences de certains milieux (l'éthique se réduisant alors à un *ethos*, au sens wébérien du terme) soit d'une réflexion philosophique ou théologique (l'éthique consistant cette fois en la recherche d'une morale abstraitement fondée). De l'*Économique* de Xénophon aux traité d'agriculture de Palladius, en passant par les *Économiques* du Pseudo-Aristote, l'analyse et la technique voisinent avec les valeurs sociales, la connaissance avec l'idéologie. C'est cette intrication de l'économique, du social et de l'éthique que ce projet vise à étudier dans l'Empire romain tardif : le triangle formé par les politiques économiques des empereurs (mesures fiscales générales ou ponctuelles, contrôle des prix ou des importations, mainmise sur certaines productions), les attitudes des populations (notables, couches populaires, intellectuels ou autorités religieuses) et les normes éthiques (que celles-ci proviennent de traditions politiques, d'habitudes sociales, d'écoles philosophiques ou d'une influence chrétienne).

Il s'agit d'aller des Sévères, époque marquée par une réflexion capitale des juristes sur le pouvoir impérial et ses représentants, à la dynastie théodosienne et plus précisément à 438, date de la promulgation du *Codex Theodosianus*, qui compile cent-vingt-six années d'une production législative mêlant étroitement le pragmatisme et les justifications éthiques.

Du point de vue historiographique, ce projet rencontre inévitablement le fameux débat entre une vision « moderniste » de l'économie antique, incarnée notamment par M. I. Rostovtseff (1870-1952), et une conception « primitiviste », défendue en particulier par M. I. Finley (1912-1986). Plus encore, il doit dialoguer avec les approches néo-institutionnalistes de l'économie romaine, qui éclairent les liens entre les décisions impériales et les aspirations éthiques par une réflexion sur les tensions entre la dynamique des normes *formelles* et la temporalité propre aux normes *informelles*.

Ce projet ne peut aboutir qu'en croisant des sources variées – grecques et latines – et en dépassant les frontières entre les différentes « techniques documentaires », pour parvenir à une approche nuancée de la réalité historique. Il suppose de travailler sur les grands recueils juridiques (ce qui subsiste du *Code Grégorien* et du *Code Hermogénien*, le *Code Théodosien* dans son intégralité, le *Code Justinien* dans la mesure où il concerne la période 193-438, le *Digeste* autant que possible), sur les sources papyrologiques (notamment les échanges entre les communautés locales et les autorités romaines), sur les sources épigraphiques (qui gardent parfois le souvenir de pétitions et de réponses dont les originaux sur papyrus ont disparu), enfin sur les sources « littéraires » païennes et chrétiennes (qu'il s'agisse d'historiographie, de biographies, de correspondances, de traités, de discours ou d'homélies).

Afin de prendre en charge la variété des problèmes et des sources qu'implique ce projet, trois enseignants-chercheurs s'associent pour le diriger : un papyrologue et historien de l'économie, François Lerouxel (Sorbonne Université) ; un épigraphiste et historien des institutions, Gian Luca Gregori (Università di Roma « La Sapienza ») ; un patristicien et historien du christianisme, Jean-Marie Salamito (Sorbonne Université).